

# **NUMÉRO 1612-1147**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 5 décembre 2016 à 20h16, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault, M. Christian Roy, M. Éric Lessard,

M. David Lessard, Mme Roxane Nadeau.

Était absente la conseillère suivante :

Mme Mélanie Roy,

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy. Était aussi présente Madame Isabelle Jodoin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

## 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1612-1147-2

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 17. Varia : a) Formations offertes aux élus, b) Modification – loi électorale, c) Caserne de pompier, d) ... L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 3. Suivi du procès-verbal

## a) <u>Dossier Télécommunications</u>

Nous sommes présentement en attente de la MRC pour une rencontre, mais elle ne se fera pas en 2016, plutôt en 2017.

## b) Dossier Moulin des Fermes

La directrice fait un résumé sur les luminaires et les dalles de béton. Le conseil lui demande de chapoter davantage le dossier afin de ne pas perdre la subvention.

#### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procèsverbal;

ATTENDU QUE la directrice corrigera le point 7 a) pour les informations suivantes :

«... le pick-up; et il sera remisé dans la garage de monsieur Harold Lessard, au coût de 50\$ par mois et ce à partir de décembre 2016... »

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1612-1147-4

## 5. <u>Lecture et approbation des comptes</u>

1612-1147-5

Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de novembre, pour un montant totalisant 26 428,02 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 6. Rapport sur le déneigement

#### a) Rapport

À la demande du Conseil, le chauffeur du camion fait rapport sur la situation en ce début de saison et demande l'achat de 2 couteaux au carbure pour l'aile droite.

## b) Déneigement des glissières

Le Conseil autorise Louis-Marie Lessard à effectuer le déneigement des glissières de sécurité pour la saison hivernale 2016-2017 au prix fixé par la résolution 1603-1137-4 du procès-verbal du 21 mars 2016.

# 7. Rapport annuel des inspections en bâtiment

À la demande du Conseil, la directrice fait le point sur les demandes de permis émis au cours de la dernière année. Le Conseil autorise la directrice à émettre le paiement de monsieur Berthier Beaulieu, inspecteur en bâtiment pour la municipalité.

# 8. Personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal à l'effet que la secrétaire-trésorière doit préparer en novembre la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au Conseil et approuvé par lui;

1612-1147-8

À CES CAUSES, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables approuve l'état de compte des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes municipales; au montant de mille sept cent quatre dollars et soixante-neuf sous (1074,69\$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

# 9. <u>Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec</u> (TECQ) – 2014-2018

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux* modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

1612-1147-9 POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu :

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de

toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la municipalité s'engage à informer le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

# 10. Adoption du règlement R-213-17 - sur la taxation 2017

1612-1147-10

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le règlement no R-213-17 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2017 et les modalités de leur perception soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

# 11. Contrat de la cueillette des vidanges 2017-2020

a) Ouverture des soumissions reçues le 29 novembre 2016

ATTENDU que la directrice de la municipalité a omit de mettre l'option d'une collecte aux semaines en période estivale et aux deux semaines en période hivernale;

1612-1147-11a)

Il est proposé par monsieur David Lessard et résolu, que le Conseil rejette toutes les soumissions et que suite à la correction du devis nous lancerons une nouvelle invitation aux compagnies qui ont répondu en date du 29 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

b) Ouverture des soumissions reçues le 5 décembre 2016

ATTENDU que le devis sur lequel les soumissions sont basées; contient bien l'option #3, qui dicte la collecte suivante : la collecte aux semaines en période estivale et aux deux semaines en période hivernale;

1612-1147-11b)

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le Conseil accepte, l'option #3, de l'offre de service de collecte présentée par la compagnie Services Matrec Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 12. Avis de motion – Règlement sur l'affichage des numéros civiques

Monsieur Luc Perreault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant l'affichage des numéros civiques.

## 13. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2017

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

1612-1147-13 POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 qui se tiendront à 19h30 au 370-A rang des Érables : le 9 janvier, le 6 février, le 6 mars, le 3 avril, le 1<sup>er</sup> mai, le 5 juin, le 3 juillet, le 7 août, le 5 septembre, le 2 octobre, le 6 novembre et le 4 décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régie la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 14. Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes, soit du 22 décembre au 2 janvier inclusivement.

# 15. Quote-part MRC

Le maire informe les conseillers des informations reçues lors du dernier conseil des maires sur la Quote-part que la municipalité devra payer en 2017.

## 16. Correspondance

## a) Société St-Vincent-de-Paul

1612-1147-16a

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, qu'un montant de 100 \$ soit versé à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Joseph-de-Beauce dans le cadre de la Guignolée, collecte spéciale à l'occasion des Fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## b) Tournoi Provincial Midget Desjardins

1612-1147-16b

Il est proposé par monsieur Luc Perrault et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde un montant de 100 \$ au Tournoi Provincial Midget Desjardins Beauce-Centre pour aider à l'organisation de la 40<sup>e</sup> édition qui aura lieu du 13 au 22 janvier 2017 à l'aréna de Saint-Joseph-de-Beauce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 17. Varia

## a) Formations offertes aux élus

1612-1147-17a

Il est proposé par monsieur Eric Lessard et résolu, d'autoriser les élus à s'inscrire et à aller suivre une formation offerte par le MMQ. Les frais de cours et de repas seront payés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### b) Modification de la loi électorale

Le maire lit aux conseillers une lettre du Directeur général des élections du Québec envoyé le 24 novembre 2016, sur d'importantes modifications à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Une copie de cette lettre a été remise à chacun des conseillers présents.

## c) Projet - caserne de pompier de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Le maire fait un résumé sur le projet de la caserne de pompier de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

## 18. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

## 19. Levée de la séance

1612-1147-19

À 22h45, il est proposé par monsieur David Lessard et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire	Isabelle Jodoin, secrétaire-trésorière